

ESPOIR

Hebdomadaire de la C.N.T.

Directeur-Gérant : Antoine TURMO
Secrétaire de Rédaction : Federica MONTSENY

ABONNEMENTS :
sans les pages en espagnol:
Semestre : 40 F — Annuel : 80 F

Palements :
à l'ordre de F. SUBIRATS
CCP 2388 11U - Toulouse
Adressés à :
CNT - Bourse du Travail
3, rue Merly, 31000 Toulouse

avec les pages en espagnol :
France, annuel... 160 F
Etranger, annuel... 200 F
Avion, ann., Amérique... 250 F
Avion, ann., Australie... 270 F

Palements :
à l'ordre de F. SUBIRATS
CCP 2388 11 U Toulouse
Adressés à :
CNT - Bourse du Travail
4, rue de Belfort, 31000 Toulouse
Tél. : (61) 62.64.90



Confédération Nationale du Travail - Association Internationale des Travailleurs.

N° 981 24 JANVIER 1982

Prix : 1,75 F
avec pages en espagnol : 3,50 F

Avec le projet d'ordonnance Auroux

LE PATRONAT SE TAILLE LA PART DU LION

Suite au protocole d'accord du 17 juillet 1981 et les négociations par branches (voir le dernier numéro d'Espoir-C.N.T.), le ministre du Travail a élaboré un projet d'ordonnance sur la durée du travail, qui serait applicable dès février 1982.

Actuellement, selon le Code du travail la durée hebdomadaire du travail est fixée à 40 heures (ce depuis les accords Matignon de 1936). La durée maximale moyenne est de 48 H (12 semaines consécutives) et la durée maximale absolue de 50 H. La durée des congés payés est de 4 semaines et seul le 1^{er} mai est chômé, donc payé et non récupérable.

Avec le projet la durée hebdomadaire est ramenée à 39 heures, la durée maximale moyenne passant de 48 à 46 H, la durée absolue de 50 à 48 H.

La 5^e semaine de congés payés (leitmotiv de F.O.) est généralisée mais attention : la durée des congés pris en une seule fois ne pourra dépasser 24 jours ouvrables. Ceci paraît être un cadeau aux entreprises qui ne veulent pas fermer trop longtemps leurs portes et à l'industrie hôtelière et touristique qui protestait depuis des années du fait de ne travailler que 2 à 4 mois par an. De toutes façons, nous savons à quoi nous en tenir. M. Henry, ministre du temps libre a déclaré que le nos vacances en nions tous les jours en même temps était un non-sens économique. Comme l'on voit l'Économie prime toujours sur la qualité de la vie des travailleurs !

L'ensemble des jours fériés est fixé à 11 (dont 8 tombent en moyenne sur des jours ouvrables). Ici le ministre innove : ils deviennent chômés et non récupérables.

Les ouvriers affectés aux travaux pénibles ne devront pas faire plus de 35 heures hebdomadaires au... 1^{er} février 82? Eh non, on aurait pu le croire mais le ministre n'a pas été si généreux. Ils continueront à se tuer au travail plus de 39 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 1983. De même ces 35 heures hebdomadaires ne seront qu'une moyenne répartie sur l'année.

Jusqu'ici sont exposées les mesures à peu près favorables aux travailleurs. Mais le projet ne s'arrête pas là : voyons maintenant les cadeaux du ministre au Patronat.

130 heures supplémentaires par an et par salarié (soit 2 heures et 46 minutes en moyenne

par semaine) pourront être effectuées après simple information de l'inspecteur du travail et du Comité d'entreprise. Au-dessus

de 130 heures, elles devront être soumises à l'autorisation de l'inspecteur après avis du C.E. Si elles sont accordées, elles don-

nent lieu à un repos compensatoire obligatoire égal à 50 % de ces heures.

On prévoit aussi de moduler ces 130 heures supplémentaires non soumises à autorisation. Par exemple, une entreprise travaille 41 heures durant 10 semaines, puis 37 heures durant les 10 semaines suivantes. Un accord peut permettre de ne pas amputer en ce cas le contingent des 130 heures supplémentaires. Pour que cet accord ait lieu, il faut néanmoins que les organisations syndicales représentant au moins 50 % des salariés n'y soient pas opposées. On voit ici le cadeau à la C.G.T. et la nécessité de reconstruire d'urgence un véritable syndicat révolutionnaire !

Pour le travail de nuit des femmes quelques modifications ont lieu : actuellement il est interdit entre 22 H et 5 H. Par accord ou sur autorisation de l'inspecteur du travail cette durée de 7 heures pourra être décalée jusqu'à minuit (soit par exemple 23 H-6 H ou bien 24 H-7 H).

Jusqu'à aujourd'hui, les patrons qui voulaient faire travailler leur personnel le diman-

che avaient d'énormes problèmes. Désormais, par accord ou sur simple autorisation de l'inspecteur du travail, toutes les entreprises industrielles pourront entreprendre leur week-end. La rémunération sera alors majorée de 50 %. S'il ne s'agit pas de pleurer avec la C.F.T.C. parce que le dimanche est le jour du seigneur, c'est une remise en cause d'un droit acquis par les travailleurs lors de luttes syndicales : ne pas travailler au moins 1 jour de la semaine.

Les salariés payés au SMIC auront droit à une compensation légale à la réduction d'horaire. Mais pour les autres salariés cette compensation sera réglée par des négociations. Comme on l'a vu dans les deux derniers numéros d'Espoir-C.N.T., celles-ci à l'instar de la montagne ont accouché d'une souris. Il faudra que les travailleurs restent vigilants sur ce point et ne laissent pas les bureaucrates syndicaux négocier sans leur demander des comptes.

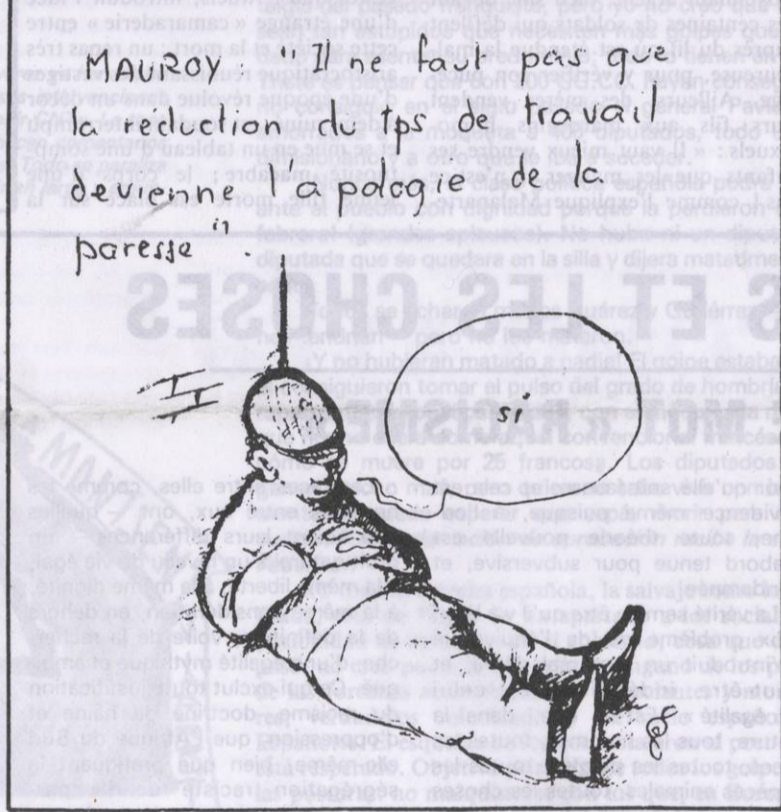
Les décrets d'application de la loi de 1936 sont valables jusqu'à ce que paraissent des décrets branche par branche (en principe à partir de 1982). Ceci laisse toute possibilité à la négociation. Il y a donc tout lieu encore ici de faire attention.

Pour le ministère du travail, grâce à cette ordonnance l'on ramènerait de 48 H à 42 H 30. Ceci entraînerait la création de 80 000 à 100 000 emplois.

Or en 1980, la durée moyenne en France était de 41 heures et 6 minutes par semaine. Si l'on rajoute aux 39 heures les 2 heures et 46 minutes non soumises à autorisation l'on obtient 41 heures et 46 minutes. Conclusion : hormis ceux qui travaillaient plus de 43 heures par semaine peu de la situation s'améliore, il est probable que pour les autres rien ne va changer : ils travailleront autant mais les dernières heures seront mieux payées ! autant valait accorder une augmentation générale de salaire !

Ce que nous voulions, c'était une réduction nette de temps de travail sans perte de salaire, ce qui nous aurait permis de mieux vivre et de libérer des emplois. De ce côté-là, c'est foutu, il est probable que peu d'emplois seront créés et qu'à travailler moins... mon œil !

Que voulait le patronat : aménager les horaires de travail de



Communiqué de presse

Le Ministre du Travail, après avoir publié son rapport sur les droits des travailleurs, vient de nous donner une nouvelle preuve de sa complaisance envers le patronat : l'avant-projet d'ordonnance sur la réduction du temps de travail qui devrait être applicable à partir du 1^{er} février 1982.

Cet avant-projet ne fait que reprendre pour la plus grosse part le protocole d'accord du 17 juillet 1981 entre le CNPF et les centrales syndicales (CFDT, CFTC, FO, CGC) qui ont bradé la classe ouvrière et ses revendications alors que la situation pouvait paraître propice (nouveau gouvernement de gauche).

Les quelques points valables sont peu nombreux : abaissement de la durée hebdomadaire du travail à 39 heures, généralisation de la cinquième semaine de congés payés plus 11 jours fériés qui deviennent chômés et par conséquent non récupérables. Les salariés payés au SMIC auront droit à une compensation légale.

Par contre le patronat a une belle part : il aura droit à un contingent de 130 heures supplémentaires par salarié et par an après simple information

de l'inspecteur du travail et du comité d'entreprise. Ceci, même Giscard n'avait réussi à l'imposer aux syndicats.

Les femmes qui jusqu'à maintenant ne pouvaient travailler entre 22 heures et 5 heures, devront désormais, si l'inspecteur du travail donne son autorisation, le faire jusqu'à 24 heures. De même, les entreprises industrielles pourront utiliser leur personnel le week-end avec une rémunération augmentée de 50 %.

Pour les travaux pénibles les 35 heures hebdomadaires ne devront être atteintes qu'au 31 décembre 1983.

Pour les salariés payés au-dessus du SMIC, la compensation de l'heure hebdomadaire se négociera branche par branche. Au vu des différentes négociations par branche qui ont eu lieu depuis le 17 juillet 1981, il y a tout lieu de craindre que les syndicats laisseront encore tomber les travailleurs.

Il est donc clair que, pour les travailleurs, cet avant-projet constitue une marche en arrière, une remise en cause des droits obtenus depuis un siècle par des luttes syndicales. A la

lumière des faits qui se sont déroulés depuis le 10 mai, il peut apparaître aussi que la semaine de 35 heures pour 1985 n'est plus qu'un objectif que l'on ne pourra atteindre sans développer de nouvelles luttes. Le patronat s'est taillé la part du lion en lâchant quelques sucres pour mieux faire passer des mesures qu'il n'arrivait à faire avaler aux travailleurs sous Giscard.

Le processus a été cautionné par les centrales syndicales et les partis politiques de gauche qui ont réussi à anéantir pour l'instant toute velléité de lutte des travailleurs.

Plus que jamais, l'Espoir n'est plus dans les centrales syndicales représentatives vendues aux partis politiques ou au patronat, il se trouve dans la reconstruction d'un syndicat révolutionnaire authentiquement autogestionnaire y compris dans son fonctionnement interne tel que nous le proposons.

Union Locale
des Syndicats CNT
de TOULOUSE

FOR 2490

Connaissance du mouvement ouvrier international

GRANDE-BRETAGNE : DEUX STRATÉGIES SYNDICALES

Comme dans beaucoup de pays occidentaux, profitant de la crise et des menaces qu'elle fait peser sur la classe ouvrière, le gouvernement et le patronat anglais accentuent leur pression contre l'organisation et les luttes des travailleurs. La situation économique est, en Grande-Bretagne, particulièrement cruciale (près de 3 000 000 de chômeurs, baisse du pouvoir d'achat...) et le patronat en profite pour faire accepter des remises en cause des conquêtes de 100 ans de syndicalisme (salaires, temps de travail, liberté syndicale...). Le gouvernement de Thatcher n'est pas resté inactif et, alors qu'il tente de limiter la hausse des salaires à 4 % (l'inflation est de 15 %), il a présenté un vaste projet de loi antisyndicale : limitation du « closed shop » (1) et des pouvoirs des « shops stewards » (2), levée de l'immunité des fonds syndicaux et responsabilité financière et pénale pour les dommages causés par des conflits sociaux, interdiction des grèves à mobile « personnel ou politique » (?).

Pourtant, l'année 1981 est sur le plan social, la plus calme depuis fort longtemps. Si des émeutes ont ébranlé la quiétude des dirigeants britanniques, les syndicats semblent encore s'accrocher au rêve de la collaboration facile et, alors qu'il s'élevait à 12 000 000 en 1980 et 30 000 000 en 1979, le nombre d'heures de grève ne s'élève cette année qu'à 3 800 000.

Face à cette offensive en règle du Capital, on peut s'étonner de l'apathie des milieux syndicaux et l'exemple de British Leyland est, à ce titre, significatif (voir *Espoir* n° 974) : après l'échec de la grève du 2 novembre, brisée par le syndicat AUEW (3), le conflit B.L. a connu un rebondissement. L'amertume qui couvait depuis ces trois dernières années, au cours desquelles les hausses de salaires avaient été nettement inférieures à l'inflation, a éclaté lorsque la direction de la firme a voulu profiter du fiasco de la grève pour remettre en cause la « pause-thé » (51 mn dans l'après-midi) : L'usine de Longbridge s'est à nouveau mise en grève le 8 novembre, et a obtenu après 25 jours de grève le maintien de la pause... en échange d'une heure de travail supplémentaire par semaine (39 contre 38). Poussant plus loin encore la collaboration de classe, les ouvriers de l'usine Toshiba (Plymouth) ont quel-

ques jours plus tard renoncé volontairement au droit de grève, confiant l'arbitrage des conflits à un « médiateur impartial » dont l'opinion aurait force de loi.

Le bilan pourrait donc apparaître désastreux. Cependant, il se dessine de plus en plus nettement un « front de fermeté » dans les milieux syndicaux, s'opposant au fatalisme ou à la confiance. Déjà, lors du conflit B.L., les deux syndicats représentés, l'AUEW et le TGWU (4) s'étaient opposés sur le principe de la grève, et la conférence des « shop stewards » de la firme avait rejeté les propositions patronales. On a même vu à Longbridge, lorsque T. Duffy (leader de l'AUEW) a condamné la grève, des centaines de travailleurs envahir par la force le local du syndicat. En réalité, il semble qu'on ait surtout manqué d'un syndicat réellement capable de coordonner et de soutenir la lutte. Plus important, des secteurs entiers se lancent à présent dans la bataille : les mineurs, dont la grande grève de 1974 avait fait tomber le cabinet conservateur, ont élu un nouveau président. A. Scargill, connu comme radical et proche de la gauche du Parti travailliste, a été élu à 70 % contre les candidats modérés dont l'ancien président J. Gormley ; le même jour les mineurs rejettent les propositions salariales du patronat (9 % d'augmentation) et on peut s'attendre à ce que les mineurs lancent toutes leurs forces dans la bataille. Déjà, les 54 000 ouvriers de Ford ont débrayé le 5 janvier, suivis par les cheminots en grève les 13 et 14 et par les sidérurgistes qui se préparent à une grève dure pour les 39 heures.

C'est la vague de conflits la plus importante depuis 1979 et la grande grève des fonctionnaires de 1981 (20 semaines), elle, prouve que, de même qu'à l'intérieur du Parti travailliste, le mouvement syndical se scinde en deux tendances, soumise ou combative. Le « Labor » semble se réveiller et l'exemple de B.L., toujours lui, montre que ses forces sont toujours intactes : alors que la direction avait menacé de liquider toute usine gréviste lors du 2 novembre (5), les ouvriers de Longbridge ont montré ce que valait la colère patronale face à la détermination ouvrière. En Grande-Bretagne comme ailleurs, quand le patronat sort les dents la meilleure chose à faire

est de lui mettre un grand coup de tatane dans la gueule.

- (1) Obligation pour l'employé de se syndiquer.
- (2) Délégués d'atelier, connus en Grande-Bretagne pour leur radicalisme relatif.
- (3) Après deux jours de grève, les ouvriers ont obtenu 5,1 % d'augmentation (l'inflation est de 15 %).
- (4) Amalgamated Union of Engineers Workers, connu pour sa modération, Transport General Workers Union, plutôt radical. Deux syndicats dits « généraux » qui recrutent n'importe qui dans n'importe quel secteur.
- (5) M. Edwardes, directeur de B.L., avait déclaré qu'une grève ou qu'une forte augmentation de salaires achèverait sa firme. Pour le prouver, il vient de s'accorder... 60 % d'augmentation de salaire.

INDE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Nous avons parlé récemment de la loi anti-grève votée dernièrement en Inde, elle vient de trouver une première application : suite à la grève de 600 000 fonctionnaires dans l'est du pays (Bihar), 3 500 personnes ont été incarcérées. Pour aller de Pologne en Inde, il suffit de passer par l'URSS !

AVRIL



COMMUNIQUE de PRESSE du Secrétariat International de l'A.I.T.

Ayant sans cesse combattu tous les régimes d'oppression et de répression, le Secrétariat International de l'AIT, au nom de toutes les sections, lance à toutes les consciences populaires éprises de liberté, sa condamnation la plus énergique à la répression brutale que tente aujourd'hui de surmonter le peuple polonais.

La prise du pouvoir par les militaires est l'expression la plus grotesque d'un système subordonné à l'impérialisme soviétique qui est l'ennemi inconditionnel de la liberté.

Nous, syndicalistes révolutionnaires du monde entier, nous envoyons aux travailleurs polonais notre soutien fraternel, insistant pour qu'ils ne se laissent pas abattre devant la dictature et luttent avec énergie pour la liberté. Dans cette lutte, les travailleurs polonais pourront compter sur le soutien inconditionnel de tous les syndicats révolutionnaires.

Pour l'AIT
Le Secrétariat International
Madrid le 13.12.81

Cénétiement Votre

ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION

U.L. C.N.T. PARIS :

Samedi 23 janvier 82

15 h 30

33, rue des Vignoles. PARIS 20^e

Métro Avron ou Buzenval

PARTICIPATION AUX FRAIS : 12 Francs

C.N.T.

CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

A.I.T.

L'union locale de Paris organise une projection-débat sur le thème :

PRODUIRE ;
POUR QUOI FAIRE, A QUEL PRIX ?...



Samedi 23 janvier 82
15 h 30
33 rue des Vignoles - Paris 20^e
Métro Avron ou Buzenval
PARTICIPATION AUX FRAIS 12 frs

Dans le bassin houiller du Nord Pas de Calais, les puits ferment. Les mineurs, à la retraite, ou au chômage, ont aujourd'hui le temps de réfléchir à ce qu'a été leur vie : confinés dans les coronas, dominés au fond de la mine, croqués par la silicose.

Destin, héroïsme, sacrifice sont les mots qui marquent leur jeunesse. Fiers et amoureux de leur métier, les mineurs sont de toutes les batailles : jusqu'à la dernière, celle du charbon, à l'issue de la seconde guerre mondiale. C'est toujours l'héroïsme et le sacrifice, mais les mineurs à cette occasion, dénoncent l'ampleur de leur exploitation : le mythe s'écroule.

Les années 60, c'est le début de la récession charbonnière et le développement de la consommation ouvrière : la crise du capitalisme qui s'annonce. C'est l'ouverture sur le monde extérieur, au-delà des barrières du coron. C'est aussi la dernière génération qui va au charbon. Le flambeau ne passera plus : il brûle aujourd'hui les doigts des retraités.

Les mineurs parlent surtout de leur corps, façonné par l'effort autant que par les blessures, des débris du machinisme qui a aggravé le risque de silicose.

Pour toute une vie donnée à la mine, le prix à payer est la mort à 100 % de silicose.

Les mineurs dénoncent les manipulations idéologiques qui ont fait d'eux comme de tant d'autres travailleurs sur le front de la production, de la chair à canon.

A Toulouse les 16 et 17 janvier RENCONTRE RÉGIONALE CNT

A l'initiative des syndicats des Transports d'Arles, une rencontre régionale CNT de tout le sud de la France s'est tenue ce week-end dernier à Toulouse.

Les délégations nombreuses et la présence de maints « observateurs » cénétiistes venus des quatre coins de la région joints au sérieux des débats nous ont permis de

confirmer que notre organisation se porte bien.

L'unanimité s'est d'autre part faite pour renouveler de telles initiatives tout aussi enrichissantes que constructives.

Nous y reviendrons plus en détail dans notre prochain numéro.

La Rédaction

* LANDES (40)

Pour tout contact avec la CNT, écrire à :
ÉMANCIPATION
B.P. 5
40320 GEAUNE

* MONTPELLIER (34)

C.N.T.
232, chemin des Aiguillères
34980 MONTFERRIER/LEZ

* MARSEILLE (13)

C.N.T.
Bourse du Travail
13, rue de l'Académie
13006 MARSEILLE

* TARASCON (09)

C.N.T.
Banat
09400 TARASCON